



« JE VIENS A RECULONS »

L'ouverture des parapluies quand il pleut des restrictions de budget

« Moi je viens à reculons » - voilà la phrase que l'on entend dorénavant dans de nombreuses antennes des Hauts de France. Les récentes accusations et railleries pointant les privilèges des fonctionnaires et stigmatisant leur inefficacité ont eu raison de leur motivation. Pire, ils ont le sentiment que cet élan de haine contre les fonctionnaires a touché leur Ministère qui, plutôt que de les protéger, leur assène de nouvelles directives avec un message subliminal clair « mettez-vous au travail ! ».

Une mise au travail, mais dans quelles conditions ? Des coupes budgétaires drastiques saignent toute la fonction publique, en commençant par le terrain.

Il n'y a plus de moyens, plus d'argent et plus d'envie. Faire toujours plus, toujours mieux avec moins d'argent et des effectifs qui se réduisent comme peau de chagrin.

Après avoir placé la priorité de travail sur le développement des actions collectives et une montée en compétence dans les champs transversaux, il est maintenant question pour les CPIP d'abandonner tout un pan missionnel pour se concentrer presque exclusivement sur leurs écrits, faisant fi de leur méthodologie d'intervention au nom de la prévention du faits divers. Car, si les restrictions de budget obligent les terrains à fonctionner en mode dégradé, il faut pour autant veiller à se couvrir contre la justice médiatique. Alors, pour répondre à la commande hiérarchique, il conviendra dorénavant d'espacer les rendez-vous, d'alléger les prises en charges, de limiter les temps consacrer à l'utilisation des outils, aux instances de travail, à la pluridisciplinarité et aux partenariats. Perdre en qualité pour être en capacité de gérer la quantité et se concentrer sur l'essentiel au sens de la DAP = l'évaluation et le PACEP.

Voilà une doctrine qui ne protège en rien ni les agents, ni la société. Parce qu'à terme c'est bien au risque de récurrence plus accru auquel nous nous exposons. Avec un maillage social en perdition, des clivages incessants, un mal être généralisé, un appauvrissement de toutes les fonctions publiques du territoire à l'Etat, comment penser alors que si les mairies, l'école, la protection de l'enfance, les hôpitaux dont la psychiatrie, la police sont

en souffrance maximale, la prison et la probation n'aient pas à faire face à un défi d'ampleur : celui de l'accompagnement de l'humain et de sa souffrance déshumanisante. Rien que cela !

L'essentiel à juste titre, ce n'est pas de placer la personne au cœur de la prise en charge en lui permettant de bénéficier d'une évaluation correcte et d'une prise en charge riche, diversifiée sur le plan de l'accompagnement et adaptée à ses besoins ? L'essentiel, encore, ce n'est pas de prévenir la récurrence de compétences et de savoir-faire développés au cours de nombreuses années où les agents ont gagné en technicité ?

La réponse donnée par le Ministère est sans appel : « mettez de côté ce que vous avez acquis, arrêtez de vous éparpiller en méthode et en technique d'évaluation ; simplifiez, synthétisez, gagnez du temps, gérez le flux ! Car il n'y a plus d'argent et plus d'agents ! »

Dans la fonction publique, nous n'avons plus les moyens de nos ambitions, mais nous continuons quoi qu'il en coûte, à ouvrir nos parapluies....

De façon plus concrète, le constat dans l'Aisne aujourd'hui :

Plus d'argent donc plus de renouvellement des agents contractuels :

Nous décomptons un contractuel en moins sur 3 ALIP, et deux contractuels en moins sur les 2 ALIP restantes.

Au CD de Château-Thierry, un agent se retrouve seul depuis septembre et cela implique des difficultés pour planifier son travail, poser ses congés, sans compter la charge mentale et l'isolement.

Un absentéisme systémique :

L'Aisne est souvent choisi par dépit aux amphithéâtres de classement, la conséquence directe est que les antennes ne voient jamais arriver les collègues affectés qui finissent par se mettre en arrêt de travail, c'est un fait.

Des injustices en chaîne :

Dans des petites antennes qui fonctionnent avec plusieurs contractuels, parce que les postes ne sont parfois ni pourvus, ni remplacés, le non-renouvellement des ANT est extrêmement impactant. Comment fonctionner lorsque l'on vous retire un quart de vos effectifs ? En tirant sur la corde de ceux qui restent, en multipliant les affectations de dossiers et les permanences sur la base de comptes d'apothicaires, en limitant le recours au TT et en espérant que l'accentuation des risques psycho-sociaux ne viendra pas amplifier le phénomène.

De plus, les postes qui étaient occupés par des contractuels lors de la CAP ne sont pas apparus sur le mouvement. A ce jour, les contractuels ne sont pas renouvelés et les équipes se retrouvent démunies, là où certains agents titulaires avaient émis des vœux de mutations.

De la maltraitance institutionnelle et des économies de bout de chandelle :

Tout cela, sans compter le coût financier investi par le ministère dans la formation des agents contractuels (CPIP, administratif), pour au final ne pas les renouveler malgré de bonnes compétences acquises. Souvent leur non-renouvellement de contrat leur est opposé dans des conditions chaotiques et professionnellement irrespectueuses. S'ils quittent la fonction publique avec perte et fracas, c'est un leurre de croire que nous pourrions les solliciter à nouveau lorsque les vannes se rouvriront... Il faudra à nouveau dépenser de l'argent et du temps pour former de nouveaux contractuels. Un serpent qui se mord la queue.

Dans l'Aisne, comme partout ailleurs, les CPIP, les administratifs, les agents contractuels expriment toute l'étendue de leur écoëurement.

Les directeurs, quels que soient leur niveau, sollicitent des moyens mais ne les obtiennent pas, sauf à devoir recruter un poste de contractuel par-ci par-là, pour colmater un trou trop grand et à pourvoir dans un délai si contraint que ça en devient presque irréalisable.

Le SNEPAP des Hauts De France alerte haut et fort les Pouvoirs Publics, le Ministère de la Justice, l'Administration Pénitentiaires et les Finances Publiques sur l'état d'urgence des terrains et le mal-être grandissant des agents.

Il est impératif que vous preniez vos responsabilités pour le bien-être et la sauvegarde d'une fonction publique qui est la seule à assurer à chaque justiciable une véritable égalité de traitement.

Les économies ne doivent pas se faire au détriment de la justice rendue.

Le SNEPAP en appelle à une mobilisation massive le 05/12/24.

Le Bureau Régional des HDF,